

AVIS DE PUBLICITE – MANIFESTATION D'INTERET SPONTANEE – BORT-LES-ORGUES**EDF HYDRO CENTRE****Publication préalable à une occupation temporaire du domaine public concédé****en lien avec une exploitation non-économique****(article L. 2122-1-4 du code général de la propriété des personnes publiques)**

Le présent avis de publicité a pour objet de porter à la connaissance du public la manifestation d'intérêt spontanée d'un candidat ayant fait une proposition d'occupation d'un emplacement du domaine public hydroélectrique pour l'exercice d'une activité non économique.

Publié le	08/07/2026
Durée de mise en ligne de l'avis à compter de sa publication	Permanent
Concession hydroélectrique concernée	Concession hydroélectrique de BORT
Lieu	Toute la retenue de BORT dont la bande de terrain faisant partie du domaine concédé de la chute hydroélectrique de BORT-LES-ORGUES, située en dessous de la cote d'acquisition d'EDF.
Objet de l'occupation – Activité(s) pouvant être exercée(s)	Maintien de tout ponton privatif
Restrictions	• Priorité absolue des besoins et des activités du concessionnaire (aucun recours possible suite à une variation du niveau de la retenue interdisant l'exercice de l'activité autorisée). • Respect de l'arrêté préfectoral en vigueur portant règlement particulier de police de la navigation. • Respect de la loi sur l'eau. • Respect de la réglementation en vigueur et future relative aux activités autorisées. • Respect de la réglementation relative à la navigation intérieure • Récupérer et trier les déchets. • Ne pas utiliser de produit chimique pour l'entretien de l'aménagement (pollution des eaux).
Type d'autorisation délivrée	Convention d'occupation temporaire du domaine public concédé, à caractère précaire et révocable, non constitutive de droits réels
Date de fin de la convention	5 ans à compter de la signature
Personne à contacter pour tout renseignement	Emilie CADOT emilie.cadot@edf.fr